





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Commune de Montredon-des-Corbières</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt et un juin deux mille vingt-trois.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 21 juin 2023 <u>Date de publication</u> 30 JUIN 2023</p>	<p><u>Présents</u> : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, Mme Eugénie MULA</p> <p><u>Absents ayant donné procuration</u> : M. Régis AIGOUY, M. Maxime SAVY, M. Bruno DEVIC</p>
<p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 13 <u>Présents</u> : 08 <u>Vote par procuration</u> : 03</p>	<p><u>Absent excusé</u> : M. Jean-Pierre MARTINEZ <u>Absente non excusée</u> : Mme Agnès VILA</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Isabelle BASTIER</p>
<p>N°46-2023</p> <p><u>Objet</u> : Intercommunalité – chantiers jeunes saison 2023</p>	<p>Afin de lutter contre les inégalités sur son territoire, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, organise chaque année, des chantiers jeunes dans les communes membres.</p> <p>Il s'agit de la mise à l'emploi d'un groupe de jeunes filles et garçons âgés au moment du chantier de 16 à 18 ans, et venant de toutes les communes membres.</p> <p>Au-delà de la découverte du milieu professionnel, ces chantiers permettent de faire réaliser aux jeunes leurs documents administratifs, de leur faire découvrir le fonctionnement d'une collectivité et de repérer certains jeunes au comportement déviant.</p> <p>Pour l'année 2023, la commune de Montredon-des-Corbières s'est portée candidate pour recevoir un chantier jeune afin de réaliser des plantations et des aménagements dans le parc du Poilu notamment.</p> <p>Sélectionnée comme neuf autres communes parmi les dix-neuf candidates, les jeunes seront présents sur le chantier de 8 heures à 12 heures du 23 au 27 octobre 2023.</p> <p>La Commune fournira un encadrement technique lors du chantier, une collation aux jeunes tous les matins ainsi qu'un repas de fin de chantier le vendredi midi.</p> <p>Le Grand Narbonne gèrera la partie ressources humaines du recrutement et du paiement des jeunes, équipe les sélectionnés avec les EPI nécessaires et met à disposition un encadrant et véhicule les jeunes depuis Narbonne chaque jour.</p> <p>Une convention de partenariat avec le Grand Narbonne a été signée en ce sens.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.</p>

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 27 juin 2023.

Reçu en Préfecture le : 29 JUIN 2023

Certifié exécutoire par M. Le
Maire



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.